Les Biennois de la bande 2CZ de retour au tribunal

Sur demande, notamment, du Ministère public, le cas est rejugé par la Cour pénale neuchâteloise. Lucas Vuitel

Justice Mercredi s'est ouvert à la Cour pénale de Neuchâtel le procès en appel de quatre prévenus seelandais condamnés en 2024 pour le kidnapping d'un membre de la bande rivale, dite la 47.

Eléonore Deloye Caravati
ArcInfo

Après le récent jugement des Chaux-de-Fonniers à Bienne, c'est un nouvel épisode de la saga des bandes rivales qui a débuté ce mercredi devant la Cour pénale du château de Neuchâtel, en appel d'un jugement rendu par le Tribunal criminel de La Chaux-de-Fonds en mars 2024.

Hachim*, Youssef*, Ibrahim* et Sohan*, quatre jeunes hommes appartenant à la bande biennoise 2CZ avaient dû répondre de plusieurs comportements graves. Parmi ceux-ci, des violences envers une demi-douzaine de personnes mais surtout le rapt, la séquestration et le passage à tabac de Mehmet*, membre de la bande rivale des Montagnes neuchâteloises, la 47, survenus le 11 avril 2021.

Des peines jugées insuffisantes

A cette époque-là, les échauffourées verbales et physiques entre les deux bandes n'étaient pas rares. Pour se venger d'un précédent enlèvement survenu en mars 2021, les quatre Biennois ont coincé Mehmet non loin d'Esplanade, à La Chaux-de-Fonds, en tirant des coups de feu et l'ont violemment malmené, lui causant d'importantes blessures physiques et psychologiques.

Ils l'ont ensuite enfermé dans le coffre d'une voiture tout en le menaçant avec une arme, puis l'ont conduit dans un lieu isolé à Douanne. Là, les membres de la 2CZ ont tabassé le Chaux-de-Fonnier tout en le menaçant de mort. Ils l'ont ensuite abandonné, seul, sans moyen de communication. Quelques mois après le dépôt de sa plainte, Mehmet l'avait finalement retirée. Les six autres plaignants avaient maintenu la leur.

Le Ministère public demandait 56 et 51 mois de prison ferme pour Ibrahim et Hachim, les plus impliqués dans l'affaire, 42 mois ferme pour Youssef, auteur des coups de feu et 17 mois avec deux ans de sursis pour Sohan, le chauffeur du groupe.

Les juges du Tribunal criminel s'étaient montrés plus cléments, les condamnant à respectivement 27 mois dont six ferme, 26 mois dont six ferme, 24 mois avec sursis et neuf mois avec sursis. Des peines insatisfaisantes pour le Ministère public qui a fait appel, reconduisant les quatre Biennois devant la justice.

Les violences contestées

Sohan n'était pas présent à l'audience. De leur côté, Ibrahim et Youssef ont été escortés depuis leurs prisons respectives, incarcérés en lien avec le meurtre d'un Loclois lors d'une rixe à Lausanne en mars 2022. Les trois hommes présents ont reconnu leur implication dans le kidnapping de Mehmet. Néanmoins, tous ont nié avoir vu ou porté le moindre coup, malgré un rapport médical attestant des brutalités subies.

Des contestations qui ont agacé le juge Nicolas De Weck. «Vos déclarations sont illogiques. Des témoins ont vu les coups, un certificat médical les prouve. Cet homme ne s'est pas frappé avec une batte de baseball tout seul…» La juge Arabelle Scyboz, elle, s'est interrogée sur la question de la possible loyauté tenace entre les prévenus, membres de la 2CZ. «Non, je ne leur dois rien», a répondu Ibrahim.

Lésions corporelles simples et graves, brigandage avec une machette, course-poursuite, rixes, possession de vidéos à caractère violent et zoophile… Les accusations à l'encontre des trois Biennois ne s'arrêtent pas à ce rapt. Néanmoins, tous assurent vouloir aller de l'avant. «Je suis une psychothérapie», a dit Youssef. «Revenir devant la cour, j'en ai honte. Je voudrais juste pouvoir avancer.»

«Je demande pardon pour tout ce que j'ai fait, surtout l'enlèvement», a déclaré Hachim. «J'ai agi sous le coup de l'adrénaline.» Quant à Ibrahim, il a révélé avoir participé à un programme de justice restaurative. «J'ai pu parler à des victimes. Avant, je ne pensais pas à elles, à leurs séquelles», a-t-il décrit. «J'ai compris que d'autres subissaient les conséquences de mes actes.»

Expulsions demandées

Pour la procureure Ludivine Ferreira Broquet, ces regrets ne sont pas suffisants. «Le Ministère public a un besoin de justice», a-t-elle déclaré. «L'instruction a été laborieuse à cause de l'omerta qui règne entre les prévenus, comme nous l'avons encore constaté aujourd'hui. Ces bandes se sentent invincibles et laissent libre cours à la violence. Ce type de débordements ne saurait être toléré dans la société.»

Elle demande les mêmes peines que celles requises auprès du Tribunal criminel des Montagnes en 2024. Elle requiert également l'expulsion du territoire d'Ibrahim et de Youssef, respectivement originaires du Nigeria et de Tunisie, pour une durée de cinq ans. Ce jeudi 11 septembre, place aux plaidoiries de la défense.

*Prénoms d'emprunt

Feuilleton - La fille aux abeilles de Monique Rebetez

© Éditions Favre. Tous droits de reproduction interdits sans l'accord écrit de l'éditeur.

Elles apparaissent sur les côtes, en général à la fin du printemps, lorsque l'eau se régénère. C'est du moins ce que pensent les Siciliens qui voient l'arrivée des «barchette di San Pietro» comme un bon présage. Lui, il pensait plutôt qu'elles proliféraient parce qu'il y avait de moins en moins de tortues et de poissons lunes pour s'en nourrir. Il m'expliquait que, pour favoriser leur dispersion, leur voile n'est pas parallèle à l'axe central, mais en biais, soit sur la gauche, soit sur la droite. Ainsi, il en existe de deux sortes: celles poussées sur la droite, et celles allant à gauche.

À la fin de son message, il me mettait un lien vers un site en français sur ces petits voiliers planctoniques. Quand j'ai eu fini de lire ces deux pages, il était presque 21 heures. Max devait être rentré. J'ai fait le numéro de mon fils.

Le match s'était soldé par un zéro à zéro. Max n'avait rien laissé passer, mais il semblait un peu déçu. Très vite, il a dit: «Tu t'es baigné dans la mer? Il y avait des poissons?»

Des poissons? Non! Mais j'avais vu bien mieux que des poissons : des millions de méduses à voiles, toutes bleues, arrivées

aujourd'hui. Je lui ai expliqué que ça ressemblait à des minuscules navires en papier que le vent poussait à gauche ou à droite. Elles s'étaient toutes donné rendez-vous là, sur l'île la plus au milieu de la mer. Sauf celles qui s'étaient échappées par Gibraltar ou par Suez, les deux portes de sortie de la mer. Et celles qui s'étaient fait raboter sur l'îlot blanc de Lipari, fait de pierre ponce, frire à Vulcano, l'île du diable, dans ses marmites de soufre, ou encore manger par les poissons lunes. Il m'a répondu que ça n'existait pas, des méduses à voiles. Et une île avec un diable non plus. Pas plus que des poissons lunes!

Je ne suis pas arrivé à le faire rire. J'ai senti qu'il m'en voulait un peu de ne pas être là. Il m'a dit: «Bon ben bonne nuit, alors!» et il a raccroché. Ça m'a foutu un coup de déprime. Qu'est-ce que je faisais là, loin de ceux que j'aime? Où les vents m'avaient-ils poussé? J'ai envoyé à Max la photo que j'avais faite sur la plage avec, pour légende: «La jolie méduse bleue s'appelle Velella et elle est vraiment mangée par les poissons lunes».

J'ai appelé Laurent, mais il n'a pas répondu. Vi avait essayé de me joindre.

Vi aime la sobriété et les teintes pastel. Il collectionne les galets qu'il pose dans des assiettes et les filles qu'il séduit puis délaisse, en général.

Je ne sais plus où j'ai rencontré Vi. Je sais seulement qu'il m'avait ramassé, un soir de cuite, dans la rue. J'étais dévasté, je vivais ma première rupture amoureuse. Il m'avait pris chez lui, un studio qu'il partageait sporadiquement avec une fille. J'avais vidé mon sac de doutes et de rancœurs.

(à suivre)

«La fille aux abeilles» est disponible en librairie ou sur commande chez l'éditeur et chez l'auteure: *https://www.editionsfavre.com / https://moniquerebetez.ch*

COURRIER DES LECTEURS

Enseignement
Ne sacrifions pas le Frühfranzösisch

Une motion du parti vert'libéral déposée début septembre au Grand Conseil bernois propose de supprimer l'enseignement du français dans les classes de 3e et 4e et de le repousser à la 5e année (7e Harmos). Le motionnaire justifie sa demande par les résultats jugés médiocres, une prétendue surcharge des élèves et des coûts élevés.

Supprimer le Frühfranzösisch serait une erreur. En effet, apprendre une langue dès le plus jeune âge favorise l'ouverture linguistique et culturelle. Dans un canton bilingue comme le nôtre, repousser l'accès au français serait un signal désastreux. Cela reviendrait à accentuer le fossé entre communautés alémaniques et romandes. La cohésion cantonale risquerait être diminuée, et ce serait aussi un très mauvais signal adressé à l'ensemble de la Suisse romande, qui pourrait le prendre pour un manque de considération à son égard.

Certes, l'enseignement d'une deuxième langue à l'école ne donne pas toujours les résultats escomptés. Mais cela tient surtout aux conditions-cadres, pas au principe même de l'apprentissage précoce. Dans cette perspective, la priorité doit être d'optimiser le potentiel de l'apprentissage des langues. Cela passe par des moyens adaptés et des méthodes d'enseignement renouvelées, davantage orientées vers l'action et la communication orale. En effet, les enfants disposent très tôt d'une capacité unique pour assimiler les sons d'une langue et développer une oreille linguistique. Retarder l'apprentissage, c'est se priver de ces précieuses compétences. Nous devons oser de nouvelles approches pour rendre l'enseignement des langues au primaire plus attractif et efficace - par exemple en renforçant la formation didactique et linguistique des enseignantes et enseignants ou en mettant en place des échanges linguistiques s'inscrivant dans un véritable projet global d'enseignement des langues. L'apprentissage d'une autre langue nationale à l'école primaire ne représente pas une surcharge pour la grande majorité des enfants, comme le montrent diverses études réalisées en Suisse alémanique. Il va de soi que les difficultés des enfants allophones doivent être prises au sérieux. Mais plutôt que de supprimer l'apprentissage précoce du français pour toutes et tous, il convient plutôt de renforcer des mesures de soutien.

Le français n'est pas un fardeau. C'est un atout. Plutôt que de réduire sa place à l'école primaire, donnons au Frühfranzösisch les moyens d'être mieux enseigné. Défendons-le, car il prépare nos enfants à s'ouvrir au monde linguistique et culturel de leur(s) voisin(s), et permet ainsi d'affirmer l'identité de notre pays qui repose sur ce plurilinguisme.

Karim Saïd, député PSR au Grand Conseil, et Renaud Lieberherr, membre PSR du Conseil des affaires francophones

Ajour – toutes les news de la région, de la Suisse et du monde entier.
ajour.ch
aJOUR
Deine Region dans ta poche